

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 9 mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 2 mars 2021, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 2

Serge ARLOT, Philippe GALL

Procurations : 2

Serge ARLOT, procuration à Gilles GUINARD
Philippe GALL, procuration à Andrée BOCQUERAZ

Votants : 11

Béatrice FIAT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20210309-03 : Renouvellement profil acheteur commande publique

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les obligations des collectivités en matière de dématérialisation de la commande publique, et notamment celle relative au recours à un *profil acheteur* pour les marchés d'un montant supérieur à 25 000,00 € HT ; seuil temporairement porté à 100 000,00 € HT par la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), mise en place pendant l'état d'urgence sanitaire. Pour ses dernières consultations soumises à obligation de publicité, la Commune d'Ornon a eu recours au profil acheteur proposé par le journal d'annonces légales *Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné*. L'utilisation de cette plateforme nécessite un certificat électronique d'authentification et de signature à renouveler régulièrement ; il n'y a pas réellement d'abonnement pour le profil acheteur en lui-même puisque le paiement de ce service s'effectue à chaque publication. Le certificat est actuellement caduc et Madame le Maire propose aux élus de changer de prestataire pour son profil acheteur. En effet, le profil acheteur actuel n'est pas « compatible » avec le logiciel (MarcoWeb) utilisée par la Commune d'Ornon pour rédiger ses marchés publics, obligeant à ressaisir les données sur le profil acheteur, alors que le fournisseur de ce logiciel propose une solution de profil acheteur intégrée, permettant de publier le marché public « d'un clic » après l'avoir rédigé (c'est par ailleurs la solution retenue par la Communauté de communes de l'Oisans avec laquelle le logiciel MarcoWeb est mutualisé). Madame le Maire propose ainsi que la Commune d'Ornon abandonne le profil acheteur utilisé actuellement, au profit de celui proposé par la société AWS (qui fournit également le logiciel MarcoWeb). Le coût précis de ce service n'est pas encore connu, mais l'ensemble des prestataires proposent des solutions de coût comparable, et cela sera dans tous les cas sans grandes incidences financière pour la Commune d'Ornon étant donné que la facturation est fonction du nombre de publication.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

retient la proposition de recourir à la solution de profil acheteur proposée par la société AWS,
et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE